

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAVERNE - 6751 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/06/2025 - 1428 - 2006 B 00055 - 488 463 589 - FISCHER

FISCHER

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros

Siège social : 125 Rue du Général Goureau, 67340 INGWILLER

03 JUIN 2025

488 463 589 RCS SAVERNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 FEVRIER 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 258 235,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	258 235,94 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	563 061,91 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	821 297,85 euros

A titre de dividendes	250 000,00 euros
Soit 8,33 euros par action	

Le solde	571 297,85 euros
En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 571 297,85 euros.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 067,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 209 933,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

200 000,00 euros, soit 6,67 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 32 053,34 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 167 946,66 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

250 000,00 euros, soit 8,33 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 066,67 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 209 933,33 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

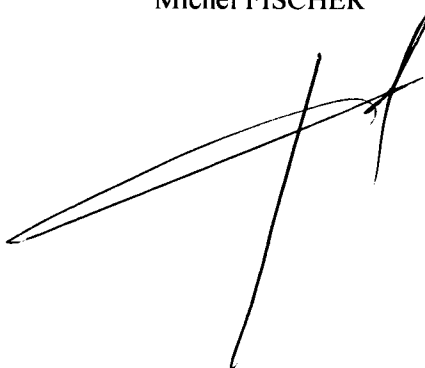
200 000,00 euros, soit 6,67 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 32 060,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 167 940,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel FISCHER

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Michel FISCHER, the President mentioned in the text above.



Expertise comptable
Audit
Conseil

SAS FISCHER

125 Rue du Général Gouraud
67340 INGWILLER

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Membre
des groupements

| www.wema.fr | +33 (0)3 88 30 12 21 | experts@wema.fr | 7 rue des Corroyeurs 67200 Strasbourg |



WEMA STBG

SAS au capital de 500 000 € - RCS Strasbourg 558 502 654 - N° TVA intra FR 08 558 502 654 – Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes et au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Région Grand-Est

BILAN ACTIF

		30/09/2024			30/09/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial	445 000	415 000	30 000	30 000
	Autres immobilisations incorporelles	15 819	12 438	3 382	5 466
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	8 651	6 926	1 726	2 302
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 983	2 983		
	Autres immobilisations corporelles	349 535	268 302	81 233	124 857
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 923		5 923	5 923
TOTAL		827 912	705 649	122 263	168 548
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	356 189	14 455	341 734	256 905
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	322 024	7 890	314 134	241 339
	Autres créances	219 248		219 248	397 534
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 237 546		2 237 546	1 817 425
	Charges constatées d'avance	47 123		47 123	15 478
	TOTAL	3 182 130	22 345	3 159 786	2 728 681
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
TOTAL ACTIF		4 010 042	727 994	3 282 048	2 897 229

BILAN PASSIF

		30/09/2024	30/09/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	563 062	565 204
	Résultat de l'exercice	258 236	197 858
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 151 298	1 093 062
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		11 000
	Total des provisions		11 000
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	683 716	351 315
	Dettes fiscales et sociales	293 211	340 668
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	38 631	37 895
	Produits constatés d'avance	1 115 193	1 063 290
	Total des dettes	2 130 750	1 793 167
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 282 048	2 897 229

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2024		30/09/2023	
		12 mois	% C.A	12 mois	% C.A
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 473 359	100,00	4 495 022	100,00
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	4 473 359	100,00	4 495 022	100,00
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	10 000	0,22	12 438	0,28
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	126 700	2,83	130 489	2,90
	Autres produits	6		1 183	0,03
	Total des produits d'exploitation	4 610 065	103,06	4 639 132	103,21
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 826 985	63,20	2 505 980	55,75
	Variation de stock	(75 534)	-1,69	255 067	5,67
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	273 614	6,12	279 014	6,21
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 399	0,61	27 045	0,60
	Salaires et traitements	855 850	19,13	889 352	19,79
	Charges sociales du personnel	301 575	6,74	317 616	7,07
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 294	1,57	82 694	1,84
	Autres charges	9 512	0,21	1 557	0,03
	Total des charges d'exploitation	4 289 695	95,89	4 358 326	96,96
	RESULTAT D'EXPLOITATION	320 370	7,16	280 806	6,25
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	57 731	1,29	23 950	0,53
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	57 731	1,29	23 950	0,53
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	9		154	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	9		154	
	RESULTAT FINANCIER	57 722	1,29	23 797	0,53
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	378 092	8,45	304 603	6,78
	Total des produits exceptionnels			17 520	0,39
	Total des charges exceptionnelles			6 357	0,14
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			11 163	0,25
	PARTICIPATION DES SALAIRES	43 300	0,97	51 762	1,15
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	76 556	1,71	66 146	1,47
	TOTAL DES PRODUITS	4 667 796	104,35	4 680 603	104,13
	TOTAL DES CHARGES	4 409 560	98,57	4 482 745	99,73
	RESULTAT DE L'EXERCICE	258 236	5,77	197 858	4,40

**ANNEXE
COMPTABLE**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 282 048** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 4 667 796** euros et un total **charges de 4 409 560** euros, dégageant ainsi un **résultat de 258 236** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2023** et finit le **30/09/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Rétrocession de marchandises

Les ventes de marchandises incluent des rétrocessions effectuées à des marges très faibles. Le montant de ces rétrocessions s'est élevé à : 380 003 € pour l'exercice 2023/2024 contre 570 296 € pour l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables

Produits constatés d'avances

La société SAS Fischer perçoit une rémunération au jour de la signature par le client du contrat d'abonnement SFR. Cette rémunération perçue en un versement unique rémunère la société SAS Fischer pour l'acte de vente et pour le suivi commercial et technique tout au long de la période d'abonnement souscrit.

Il a été constaté dans les comptes clos au 30/09/2024 un produit d'avance égal à 882.605,98 € (910.745,82 € au 30/09/2023) correspondant à la rémunération relative au temps passé, selon statistiques interne, sur les abonnements en-cours par les collaborateurs(trices) ADV sur une période de 4 années.

Changement de réglementation - Fonds Commerciaux et autres immobilisations incorporelles

Sont inscrits à l'actif du bilan des fonds commerciaux acquis à titre onéreux pour un montant global de 445 000 €.

Le règlement 2015-16, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2016, a introduit de nouvelles dispositions concernant les fonds commerciaux ; celui-ci pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (PCG, art. 214-3).

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art. 214-15).

La société a estimé que les fonds de commerces exploités correspondants aux valeurs portées à l'actif du bilan dans le poste "fonds commercial" ont une durée de vie non limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

En contrepartie, un test de dépréciation a été effectué sur la base d'une valeur vénale calculée au 30/09/2024 en prenant en considération les résultats générés en 2023/2024 et en prévision pour 2024/2025 par ces fonds de commerce.

Ce test a mis en évidence une perte de valeur.

Afin de tenir compte de la perte de valeur, une provision pour dépréciation a été constatée au 30/09/2023 selon détail ci-dessous :

Fond de commerce	Valeur d'acquisition	Provision N-1	Provision N	Valeur Nette
Atelier Brach	55 000	55 000	0	0
Star Auto	90 000	90 000	0	0
Delfour Nancy	300 000	270 000	0	30 000

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	460 819					460 819
Total immobilisations corporelles	357 905		5 597		2 333	361 169
Total immobilisations financières	5 923					5 923
TOTAL	824 647		5 597		2 333	827 912

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2024
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	10 353	2 085		12 438
Total immobilisations corporelles	230 746	49 798	2 333	278 211
TOTAL	241 099	51 882	2 333	290 649

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2024
Provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges	11 000		11 000	
Provisions pour dépréciation	453 098	18 412	34 165	437 345
TOTAL	464 098	18 412	45 165	437 345

Capital social

	30/09/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00

Créances

	30/09/2024	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	5 923	210	5 713
Actif circulant et charges constatées d'avances	588 395	588 395	
TOTAL	594 318	588 605	5 713

Dettes

	30/09/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	683 716	683 716		
Dettes fiscales et sociales	293 211	293 211		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	38 631	38 631		
Produits constatés d'avance	1 115 193	1 115 193		
TOTAL	2 130 750	2 130 750		

Fonds commercial

	30/09/2024	Observations
Eléments acquis du fonds de commerce	445 000	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	445 000	

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	30/09/2024
		TOTAL		

Engagements financiers

	30/09/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière Hypothèse retenues : Départ à 65 ans à l'initiative du salarié, taux d'actualisation 1,50% taux de rotation de 1 % pour les VRP, taux de rotation de 1 % pour les cadres et non cadr progression des salaires de 2 % sauf cadre 1 %		72 723	
		72 723	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		72 723	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF-PASSIF

30/09/2024

Total des Produits à recevoir		215 337
Autres créances clients		91
PROD. NON ENCORE FACTURES CLIENTS FACTURES A ETABLIR	91	
Autres créances		215 247
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR INTERETS A RECEVOIR	174 591 40 655	
Total des Charges à payer		265 023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		882
FOURN. FACTURES N/PARVENUES	882	
Dettes fiscales et sociales		232 191
DET TES PROVIS/CONGES PAYES	47 340	
PARTICIPATION DES SALARIES	43 300	
AUTRES CHARGES A PAYER	80 187	
ORG. SOCIAUX A PAYER	54 325	
ETAT CHARGES A PAYER	7 039	
Autres dettes		31 950
R.R.R. A ACCORDER DIVERS CHARGES A PAYER	4 660 27 290	
Produits constatés d'avance		1 115 193
Produits constatés d'avance - Exploitation		1 115 193
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 115 193	
Charges constatées d'avance		47 123
Charges constatées d'avance - Exploitation		47 123
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	47 123	



Audit – Bureau de Strasbourg

1 allée de Stockholm

67014 SCHILTIGHEIM

T : +33 (0) 3 88 35 42 30

www.bakertilly.fr

SAS FISCHER

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros

Siège social : 125 rue du Général Goureau

67340 INGWILLER

RCS SAVERNE 488 463 589

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



SAS FISCHER

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

RCS SAVERNE 488 463 589

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'Assemblée Générale de la Société FISCHER SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FISCHER SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg le 18 février 2025

Le Commissaire aux comptes
Baker Tilly STREGO



Baker Tilly STREGO
SAS au capital de 10.519.047 €
Espace Européen de l'Entreprise
1 allée de Stockholm
67300 Schiltigheim
Tél : +33(0) 3 88 35 42 30
RCS ANGERS 063 200 885
N° d'identification fiscale : 85 01412 - NAF 6920Z
<http://www.bakertilly.fr>

BILAN ACTIF

		30/09/2024			30/09/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial	445 000	415 000	30 000	30 000
	Autres immobilisations incorporelles	15 819	12 438	3 382	5 466
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	8 651	6 926	1 726	2 302
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 983	2 983		
	Autres immobilisations corporelles	349 535	268 302	81 233	124 857
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 923		5 923	5 923
TOTAL		827 912	705 649	122 263	168 548
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	356 189	14 455	341 734	256 905
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	322 024	7 890	314 134	241 339
	Autres créances	219 248		219 248	397 534
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 237 546		2 237 546	1 817 425
	Charges constatées d'avance	47 123		47 123	15 478
	TOTAL	3 182 130	22 345	3 159 786	2 728 681
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
TOTAL ACTIF		4 010 042	727 994	3 282 048	2 897 229

BILAN PASSIF

		30/09/2024	30/09/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	563 062	565 204
	Résultat de l'exercice	258 236	197 858
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 151 298	1 093 062
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		11 000
	Total des provisions		11 000
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	683 716	351 315
	Dettes fiscales et sociales	293 211	340 668
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	38 631	37 895
	Produits constatés d'avance	1 115 193	1 063 290
	Total des dettes	2 130 750	1 793 167
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 282 048	2 897 229

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2024		30/09/2023	
		12 mois	% C.A	12 mois	% C.A
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 473 359	100,00	4 495 022	100,00
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	4 473 359	100,00	4 495 022	100,00
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	10 000	0,22	12 438	0,28
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	126 700	2,83	130 489	2,90
	Autres produits	6		1 183	0,03
	Total des produits d'exploitation	4 610 065	103,06	4 639 132	103,21
	Achats de marchandises	2 826 985	63,20	2 505 980	55,75
	Variation de stock	(75 534)	-1,69	255 067	5,67
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes	273 614	6,12	279 014	6,21
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 399	0,61	27 045	0,60
	Salaires et traitements	855 850	19,13	889 352	19,79
	Charges sociales du personnel	301 575	6,74	317 616	7,07
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 294	1,57	82 694	1,84
	Autres charges	9 512	0,21	1 557	0,03
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des charges d'exploitation	4 289 695	95,89	4 358 326	96,96
	RESULTAT D'EXPLOITATION	320 370	7,16	280 806	6,25
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	57 731	1,29	23 950	0,53
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	57 731	1,29	23 950	0,53
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	9		154	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	9		154	
CHARGES FINANCIÈRES	RESULTAT FINANCIER	57 722	1,29	23 797	0,53
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	378 092	8,45	304 603	6,78
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits exceptionnels			17 520	0,39
	Total des charges exceptionnelles			6 357	0,14
CHARGES FINANCIÈRES	RESULTAT EXCEPTIONNEL			11 163	0,25
	PARTICIPATION DES SALAIRES	43 300	0,97	51 762	1,15
CHARGES FINANCIÈRES	IMPOTS SUR LES BENEFICES	76 556	1,71	66 146	1,47
	TOTAL DES PRODUITS	4 667 796	104,35	4 680 603	104,13
CHARGES FINANCIÈRES	TOTAL DES CHARGES	4 409 560	98,57	4 482 745	99,73
	RESULTAT DE L'EXERCICE	258 236	5,77	197 858	4,40

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 282 048** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 667 796** euros et un total **charges** de **4 409 560** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **258 236** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2023** et finit le **30/09/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Rétrocession de marchandises

Les ventes de marchandises incluent des rétrocessions effectuées à des marges très faibles. Le montant de ces rétrocessions s'est élevé à : 380 003 € pour l'exercice 2023/2024 contre 570 296 € pour l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables

Produits constatés d'avances

La société SAS Fischer perçoit une rémunération au jour de la signature par le client du contrat d'abonnement SFR. Cette rémunération perçue en un versement unique rémunère la société SAS Fischer pour l'acte de vente et pour le suivi commercial et technique tout au long de la période d'abonnement souscrit.

Il a été constaté dans les comptes clos au 30/09/2024 un produit d'avance égal à 882.605,98 € (910.745,82 € au 30/09/2023) correspondant à la rémunération relative au temps passé, selon statistiques interne, sur les abonnements en-cours par les collaborateurs(trices) ADV sur une période de 4 années.

Changement de réglementation - Fonds Commerciaux et autres immobilisations incorporelles

Sont inscrits à l'actif du bilan des fonds commerciaux acquis à titre onéreux pour un montant global de 445 000 €. Le règlement 2015-16, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2016, a introduit de nouvelles dispositions concernant les fonds commerciaux ; celui-ci pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (PCG, art. 214-3).

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art. 214-15).

La société a estimé que les fonds de commerces exploités correspondants aux valeurs portées à l'actif du bilan dans le poste "fonds commercial" ont une durée de vie non limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

En contrepartie, un test de dépréciation a été effectué sur la base d'une valeur vénale calculée au 30/09/2024 en prenant en considération les résultats générés en 2023/2024 et en prévision pour 2024/2025 par ces fonds de commerce.

Ce test a mis en évidence une perte de valeur.

Afin de tenir compte de la perte de valeur, une provision pour dépréciation a été constatée au 30/09/2023 selon détail ci-dessous :

Fond de commerce	Valeur d'acquisition	Provision N-1	Provision N	Valeur Nette
Atelier Brach	55 000	55 000	0	0
Star Auto	90 000	90 000	0	0
Delfour Nancy	300 000	270 000	0	30 000

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	460 819					460 819
Total immobilisations corporelles	357 905		5 597		2 333	361 169
Total immobilisations financières	5 923					5 923
TOTAL	824 647		5 597		2 333	827 912

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2024
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	10 353	2 085		12 438
Total immobilisations corporelles	230 746	49 798	2 333	278 211
TOTAL	241 099	51 882	2 333	290 649

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2024
Provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges	11 000		11 000	
Provisions pour dépréciation	453 098	18 412	34 165	437 345
TOTAL	464 098	18 412	45 165	437 345

Capital social

	30/09/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00

Créances

	30/09/2024	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	5 923	210	5 713
Actif circulant et charges constatées d'avances	588 395	588 395	
TOTAL	594 318	588 605	5 713

Dettes

	30/09/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	683 716	683 716		
Dettes fiscales et sociales	293 211	293 211		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	38 631	38 631		
Produits constatés d'avance	1 115 193	1 115 193		
TOTAL	2 130 750	2 130 750		

Fonds commercial

	30/09/2024	Observations
Eléments acquis du fonds de commerce	445 000	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	445 000	

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	30/09/2024
		TOTAL		

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF-PASSIF

		30/09/2024
Total des Produits à recevoir		215 337
Autres créances clients		91
PROD. NON ENCORE FACTURES CLIENTS FACTURES A ETABLIR	91	
Autres créances		215 247
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR INTERETS A RECEVOIR	174 591 40 655	
Total des Charges à payer		265 023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		882
FOURN. FACTURES N/PARVENUES	882	
Dettes fiscales et sociales		232 191
DET TES PROVIS/CONGES PAYES PARTICIPATION DES SALARIES AUTRES CHARGES A PAYER ORG. SOCIAUX A PAYER ETAT CHARGES A PAYER	47 340 43 300 80 187 54 325 7 039	
Autres dettes		31 950
R.R.R. A ACCORDER DIVERS CHARGES A PAYER	4 660 27 290	
Produits constatés d'avance		1 115 193
Produits constatés d'avance - Exploitation		1 115 193
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 115 193	
Charges constatées d'avance		47 123
Charges constatées d'avance - Exploitation		47 123
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	47 123	

